Union Parlementaire Africaine

43ème CONFERENCE
76ème Session du Comité Exécutif
Djibouti, 11 – 15 Octobre 2021

Assemblée Nationale
Djibouti

RAPPORT DU COMITE DES FEMMES PARLEMENTAIRES DE L'UNION PARLEMENTAIRE AFRICAINE

(Adopté)

A l'occasion de la 43ème Conférence de l'Union Parlementaire Africaine, le Comité des femmes parlementaires s'est réuni le 13 octobre 2021 à Djibouti, République de Djibouti, sous la présidence de l'Honorable Maybe Mbohwa, Députée à l'Assemblée Nationale du Zimbabwe, représentant la Très Honorable Mabel Memory CHINOMONA, Présidente du Sénat du Zimbabwe, Présidente du Comité, empêchée.

Elle était assistée de l'Honorable Mokhtaria CHENTOUF, Sénateur au Sénat de l'Algérie, Rapporteur et de Monsieur IDI GADO Boubacar, Secrétaire Général de l'UPA.

Ont pris part aux travaux, les membres des parlements suivants : Algérie, Burkina Faso, Djibouti, Egypte, Gabon, Ghana, Mali, Niger, Nigéria, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Soudan du Sud, et Zimbabwe.

A l'ouverture des travaux,avant de procéder à l'adoption du projet d'ordre du jour, le Comité a écouté le message du Président de l'Assemblée Nationale de la République de Djibouti, Président du Comité Exécutif de l'UPA, le Très Honorable Mohamed Ali Houmed.

Il a salué la présence des femmes parlementaires africaines, qu'il a qualifiées de femmes engagées, forces vives des parlements. Il a déclaré que les hommes étaient attentifs aux actions et aux paroles des femmes parlementaires, chevilles ouvrières du continent ; et a souhaité que celles-ci agissent pour que l'Union survive, pour que la mère patrie, l'Afrique, soit un continent responsable qui compte sur elle-même et améliore les conditions de vie de ses peuples.

Pour terminer, il a souhaité la bienvenue aux femmes à Djibouti, terre d'accueil et de rencontres.

Le Comité est ensuite passé à l'adoption du projet d'ordre du jour et à l'examen des points inscrits. A savoir :

1- Allocution de bienvenue de la Présidente du Comité des femmes parlementaires ;
2- Le rôle politique, économique et social de la femme africaine face à la crise sanitaire de la COVID-19 ;
3- Adoption du projet de résolution ;

4- Election du Bureau du Comité (Présidente, Vice-Présidente, Rapporteur) ;

5- Divers.

Dans son allocution d'ouverture, l'Honorable Maybe MBOHWA, députée du Zimbabwe, a, au nom du Comité et au nom de la Présidente du Comité des femmes, empêchée, remercié les autorités et le peuple djiboutiens, ainsi que les femmes parlementaires djiboutiennes, pour toutes les marques d'attention et de sympathie à l'endroit des participantes aux travaux du Comité.

Abordant le thème à l'ordre du jour, à savoir :

« Le rôle politique, économique et social de la femme africaine face à la crise sanitaire de la COVID-19 », elle a présenté le contexte africain marqué par le faible nombre de cas, par rapport aux autres régions. C'était en mai 2020 en pleine crise sanitaire de la COVID-19. Ce qui a fait naître l'espoir que les pays africains pourraient éviter le pire dans cette pandémie.

Cependant, il convenait de rester prudent, a-t-elle poursuivi, car, la maladie n'est pas totalement connue. Le taux de mortalité dépendrait en grande partie des mesures prises par les Gouvernements. Selon l'OMS, le virus et ses effets pourraient être latents pendant plusieurs années.

Si les pays africains ont agi avec détermination face à la pandémie, et si le nombre de cas et de décès est pour l'instant relativement faible, on ne peut pas sous-estimer l'ampleur du défi et les vulnérabilités sous-jacentes du continent, a-t-elle poursuivi.

C'est en cela que le thème inscrit à l'ordre du jour de la réunion du Comité des femmes parlementaires de l'UPA trouve toute son importance. A savoir :

« Le rôle politique, économique et social de la femme africaine face à la crise sanitaire de la pandémie de la-19 ».

Elle a ensuite salué le rôle d'avant-garde joué par les femmes dans la lutte contre la COVID-19, notamment les médecins ainsi que les infirmières et les aides-soignantes qui travaillent en première ligne.

Par ailleurs, a-t-elle souligné, malgré l'accroissement des violences sexistes dont elles ont été victimes pendant le confinement, force est de reconnaître que les femmes ont fait preuve de résilience et de solidarité exemplaires.

Pour toutes ces raisons, elle a émis le vœu que les femmes puissent participerà tous les processus décisionnelsen vue d'une meilleure prise en compte deleurspréoccupations, aux fins de poursuivre leurs efforts dans la mobilisation deleurscommunautés pour mener à bien les activités liéesà la prévention decettepandémie et sa prise en charge.

Ce sont là quelques pistes de réflexions émises qui pourraient guider les actions des femmes pour une pleine participation de la femme africainedont le rôle politique, économique et social face à la crise sanitaire de la COVID-19 est indéniable, a-t-elle martelé.

Elle a ensuite exprimé sa gratitude à toutes les femmes parlementaires et à tous les invités qui ont pris part à cette réunion du Comité des femmes parlementaires de l'UPA.

Elle a également remercié le groupe national de Djibouti pour toutes les dispositions prises pour la tenuede la réunion du Comité à Djibouti.

Pour terminer, elle a souhaité plein succès aux travaux et déclaré ouverte la réunion du Comité des femmes parlementaires de l'UPA.

L'Honorable Nouria WABERI HOUFANE, députée de l'Assemblée Nationale de Djibouti, a pris la parole pour souhaiter la bienvenue à toutes les participantes à la réunion du Comité des *F*emmes Parlementaires de l'UPA.

Le Comité a ensuite examiné les points inscrits à l'ordre du jourainsiqu'il suit :

Le rôle politique, économique et social de la femme africaine face à la crise sanitaire de la COVID-19

A l'issue de discussions intenses et fructueuses, le Comité des femmes parlementaires de l'UPA a formulé le projet de résolution. (voir en annexe)

Election du Bureau

Avant l'élection du nouveau Bureau, la Présidente a rappelé les dispositions de l'article 34 du règlement intérieur de l'UPA qui stipule en son paragraphe 1er que :
« Le Comité des femmes parlementaires élit, parmi ses membres, une Présidente, une Vice-Présidente et un Rapporteur. Les membres du Bureau sont élues, pour deux ans, sur une base tournante tenant compte d'une répartition régionale équitable ».

Le nouveau Bureau est composé comme suit :

Hon. Veneranda NYIRAHIRWA, députée à l'Assemblée Nationale du Rwanda, a été élue **Présidente** par acclamations ;

Hon. Said RASHA, députée à l'Assemblée Nationale d'Egypte,
11 voix sur 15, a été élue **Vice-Présidente ;**

Hon**.** PITROIPA/NASSOURI Lamoudi Germaine**,** députée à l'Assemblée Nationale du Burkina Faso a été élue **Rapporteur** par acclamations.

La Présidente élue a exprimé ses vifs remerciements au Comité des femmes parlementaires africaines de l'UPA, pour la confiance placée en elle et aux autres membres du Bureau pour la conduite du Comité.

Divers

Sur ce point, la Présidente du Comité a tout d'abord donné la parole au Secrétaire Général de l'UPA pour une communicationsur la réalisation de l'étude régionale sur «le sexisme, le

harcèlement et la violence à l'égard des femmes dans les parlements d'Afrique », en partenariat entre l'UIP et l'UPA.

Monsieur le Secrétaire Général a fait savoirque pour conduire cette étude et en raison des perturbations liées à la COVID-19, des entretiens individuels ont été menés par téléphone ou grâce à ces plateformes de communication en ligne.

Afin que l'étude soit la plus représentative possible, il a été requis, au niveau de chaque parlement,qu'au moins trois femmes parlementaires et deux femmes du personnel administratif y participent.

Par ailleurs, l'UIP a envoyé un message à la Conférence de l'UPA, en vue de partager avec le Comité des femmes, la primeur des résultats de l'enquête, les dispositions prises pour son lancement et l'implication attendue de l'UPA et des parlements pour sa diffusion et la mise en œuvre de ses recommandations.

Aussi, le Comité a-t-il désignéMadamele Rapporteur du Comité, pour présenter à la Conférence, ledit message.

Monsieur le Secrétaire Général de l'UPA, a, ensuite proposé au Comité de reconduire le programme d'activités présenté lors de la 41ème Conférence de l'UPA réunie à Abujaau Nigéria, en novembre 2018 qui n'a pu être exécutéenraisonde la pandémie de la COVID-19. A savoir :

- Réalisation des activités conjointes avec l'ONUFEMMES et l'UIP sur des sujets tels que le mariage précoce des filles, le chômage, l'immigration, le quota de la participation des femmes ;

- Création d'une page face book ou autre plateforme pour permettre aux femmes parlementaires de l'UPA de maintenir le contact et d'échanger sur des sujets de préoccupation commune ;

- Mise en application de la recommandation sur le mariage précoce : organisation dans chaque pays, d'une tournée parlementaire de sensibilisation sur la question.

Au terme des travaux du Comité des femmes parlementaires de l'UPA, Madame la Présidente s'est réjouie de la contribution active des participantes, à travers des échanges enrichissants sur le thème et les autres points inscrits à l'ordre du jour.

Elle a par ailleurs adressé ses félicitations au Secrétariat Général de l'UPA, pour tout l'appui technique mis à la disposition du Comité.

Fait à Djibouti, le 13 octobre 2021

Annexe

Le rôle politique, économique et social de la femme africaine face à la crise sanitaire de la COVID-19

Résolution adoptée par la 43ème Conférence
(Djibouti, 15 octobre 2021)

Le Comité des femmes parlementaires de l'Union Parlementaire Africaine, réuni le 13 octobre 2021 à Djibouti (République de Djibouti),

Conscient des incidences politiques, économiques et sociales de la COVID-19 en Afrique,

Préoccupé par l'impact négatif de la COVID-19 sur la santé publique, en général, et sur les services de maternité et de contraception ainsi que de lutte contre le sida et le paludisme, en particulier,

Considérant l'impact particulier de cette pandémie sur l'économie africaine,

Notant la crise alimentaire causée par la pandémie de la COVID-19,

Considérant l'impact de cette pandémie sur l'éducation en Afrique,

Considérant les conséquences de la COVID-19 sur la paix et la sécurité,

Soulignant l'importance du rôle de la femme africaine face à la crise de la COVID-19,

Prenant en compte l'analyse faite par les Nations Unies sur « les incidences de la COVID-19 (mai 2020),

Recommande :

1. L'allègement sans délais, des droits de douane pour tous les produits de santé essentiels, de même que la mise en place par le Gouvernement, d'une politique de protection pour nos populations qui subissent la hausse des prix des denrées alimentaires à cause de la pandémie de la COVID-19 ;

2. La réduction de la grande dépendance vis-à-vis des importations de produits pharmaceutiques par le renforcement des capacités de production nationales, notamment par la coopération intra-africaine et Sud-Sud, et au moyen d'autres partenariats extérieurs ;

3. La collaboration entre les universités d'ingénierie et de médecine africaines et les fabricants locaux afin d'innover et de fabriquer du matériel médical de première importance, notamment des respirateurs et de l'oxygène ;

4. La mise en place de plateformes, ou le développement de celles qui existent déjà, aux fins de l'échange de connaissances et de savoir-faire, de la fertilisation croisée des idées, des initiatives communes et de la recherche collaborative ;

5. La création en Afrique de centres africains de prévention et de contrôle des maladies pour la mise au point de vaccins ou de traitements médicaux contre la COVID-19 et le recours davantage aux services des agents de santé communautaires, compte tenu de leur expérience acquise par le passé ;

6. L'analyse des données relatives à l'infection et au rétablissement par sexe, âge, lieu et handicap, de façon à saisir les inégalités et les différences entre les sexes en ce qui concerne l'exposition et les traitements, dans le cadre d'une première étape importante de soutien efficace aux groupes marginalisés ;

7. Le développement de la recherche en matière de pharmacopée traditionnelle ;

8. Des mesures visant à accompagner les micro-finances et à sauvegarder les moyens de subsistance, telles que l'octroi de prêts, de cautionnements et d'allègement fiscaux aux grandes entreprises et aux PME ;

9. L'élaboration de plans de relance, pour que le secteur informel, les femmes et les autres groupes vulnérables en soient également bénéficiaires, prévoyant notamment un élargissement des mesures de protection sociale et comportant un ensemble d'instruments règlementaires et financiers ;

10. Le soutien des secteurs clefs tels que le tourisme et les compagnies aériennes africaines, afin d'assurer leur viabilité et leur liquidité, notamment au moyen de garanties sur les prêts et exonérations fiscales temporaires ;

11. La restructuration de la dette des pays africains afin de libérer des ressources dont le besoin se fait cruellement sentir pour faire face à la pandémie et ses répercussions. Cette mesure devrait s'accompagner d'une augmentation des prêts consentis par les organismes de prêts multilatéraux, notamment grâce à l'augmentation des droits de tirage spéciaux du FMI, afin de faire face à l'impact de la pandémie de la COVID-19 et de fournir des liquidités aux pays africains au cours des deux prochaines années ;

12. La gestion plus souple du compte capital, selon les besoins, afin que le financement engendré par l'allègement de la dette puisse contribuer à stabiliser la situation financière ;

13. Le renforcement des systèmes de protection sociale en y assurant l'accès à des groupes les plus vulnérables, notamment les jeunes enfants, les femmes enceintes et allaitantes, les personnes âgées et les autres groupes à risque ;

14. La prise en compte du secteur agricole comme rouage essentiel de l'économie, un secteur qui doit continuer à fonctionner quelles que soient les restrictions imposées en urgence en raison de la pandémie ;

15. L'assouplissement des éventuelles restrictions à l'exportation par les partenaires de l'Afrique, y compris les interdictions d'exportation de denrées alimentaires ;

16. La mise en place des structures pour constituer des stocks de réserves en matière de sécurité alimentaire ;

17. Le renforcement des infrastructures énergétiques, l'accès à internet et l'utilisation des technologies dans l'éducation, notamment en explorant avec les medias (en particulier la radio) et les fournisseurs de télécommunications mobiles, des solutions bon marché permettant de créer un accès aux plateformes d'apprentissage à distance ou en ligne ou de l'élargir ;

18. La paix et le cessez-le-feu dans les pays en conflits pour que la lutte contre le virus puisse se poursuivre sans entrave, conformément aux appels des Nations Unies et de l'Union Africaine ;

19. La prise de décisions de manière consultative et inclusive en matière de calendriers électoraux afin d'atténuer les tensions susceptibles de survenir en raison de la COVID-19 ;

20. Le soutien aux initiatives humanitaires lancées par les Nations Unies et par l'Afrique, tant dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 que des plans d'aide humanitaire propres à chaque pays ;

21. Le maintien des initiatives menées aussi bien au titre de l'action humanitaire que face à la pandémie de la COVID-19 pour faire en sorte que les groupes vulnérables tels que les déplacés, les réfugiés, les migrants, les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes vivant avec un handicap ne fassent pas l'objet de discrimination et que leurs besoins soient satisfaits, notamment en les intégrant dans les systèmes de santé et les plans d'intervention nationaux; la sensibilisation par les femmes, dans les grandes agglomérations, les gares routières et les zones rurales pour une meilleure couverture vaccinale ;

22. Le renforcement de la lutte contre les violences faites aux femmes qui se sont exacerbées du fait du confinement lié à la pandémie de la COVID-19 ;

23. La création de programmes pour les jeunes filles, pendant la pandémie, le confinement ou la fermeture des écoles, afin de prévenir les incidences répétées de grossesses chez les adolescentes ;

24. La protection sociale et psychologique des femmes qui subissent des violences physiques ou verbales, ainsi que les femmes séparées de leurs familles, dont les taux ont augmenté selon les Nations Unies ;

25. L'implication des hauts responsables du parlement et des cadres, hommes et femmes, dans les campagnes de sensibilisation aux risques du COVID-19 ;

26. Les réformes obligatoires dans les partis politiques pour faire de la place aux femmes dans les instances dirigeantes ;

27. La nécessité de créer des centres culturels africains pour sensibiliser et changer les comportements néfastes liés à chaque culture, pour la protection des populations et la prévention des maladies ;

28. La rémunération du travail domestique des femmes au foyer ;

29. L'intégration de la femme africaine dans les prises de décisions, en tenant compte de la parité et notamment dans les processus d'adoption des législations, en matière de mise en œuvre des mesures contre la crise sanitaire de la COVID-19.